

Développement durable

Le Resah propose un guide aux établissements pour réduire leur consommation énergétique

Publié le 03/01/20 - 15h17

Face aux nouvelles exigences de la réglementation, le Resah propose aux établissements de santé et médico-sociaux un guide pour réduire leur consommation énergétique. Diagnostic, pistes de réduction, outils... sont notamment proposés.

Avec de 21,5 terawatt/heure et par an, les établissements de santé et médico-sociaux représentent 2% de la consommation énergétique annuelle nationale. Combiné à une augmentation du coût global de l'énergie, le contrôle de ces consommations est une nécessité, indique le Resah dans l'avant-propos de son guide "comment réduire sa consommation énergétique ?". D'autant que le décret d'application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) prévoit que les établissements de santé et médico-sociaux de 1 000 m² réduisent leur consommation par rapport à 2010 de 40% d'ici dix ans, de 50% en 2040 et de 60% en 2050. Le guide propose donc des pistes pour "alléger" ces consommations d'électricité et de gaz.

Diagnostiques

Au préalable à toute démarche, le Resah propose aux établissements de décrypter leur facture énergétique. Il rappelle notamment que la décomposition particulière du prix de l'énergie a deux conséquences : une partie du coût que ne maîtrise pas le fournisseur n'a pas d'impact lors de la mise en concurrence ; le coût global de l'énergie peut très bien augmenter alors que dans le même temps le prix de l'électron ou de la molécule baisse.

Il identifie ensuite les pistes de réduction en passant par un diagnostic de performance énergétique (DPE, obligatoire depuis 2008 pour les bâtiments de plus de 500 m² recevant du public) et un diagnostic énergétique. Plus poussé, ce dernier fournit le comportement énergétique des sites, bâtiments et services, une analyse des points faibles, des recommandations pour améliorer la situation, la fixation d'objectifs de performance, le choix de solutions pour optimiser la consommation et un cadre financier. Enfin, la mise en place d'un système de management de l'énergie "demeure un processus d'amélioration continue". Des priorités sont fixées en fonction des contraintes organisationnelles et financières et de nouvelles solutions peuvent être imaginées.

Se doter d'un Sime

L'une des parties du guide propose des outils pour pouvoir suivre et limiter la consommation. Le Resah invite les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que les groupements hospitaliers de territoire (GHT) à se doter d'une solution d'information de management de l'énergie (Sime), "en général accessible en ligne". Le Sime doit permettre de :

- vérifier l'évolution des consommations ;
- fournir facilement des données fiables ;
- signaler les anomalies ;

- vérifier les factures ;
- optimiser les tarifs ;
- prévoir l'évolution budgétaire ;
- gérer les contrats ;
- transmettre les éléments à la plateforme nationale de recueil et de suivi...

D'autant que le Sime s'étend désormais aux autres fluides et modes énergétiques (eau, fioul, raccordement aux réseaux urbains...).

Autoconsommation

Le guide s'intéresse aussi à l'autoconsommation, "*une piste à explorer*" que les établissements "*ne doivent pas négliger*". Le **Resah** cite notamment le photovoltaïque dont les avantages dépendent avant tout du bon calibrage des équipements. L'autoconsommation présente ainsi quatre atouts : limitation de la dépendance énergétique et de la hausse des dépenses ; participation au développement de la production d'énergie renouvelable ; limitation de l'impact carbone ; sensibilisation de l'ensemble de l'établissement à la production et à la consommation d'énergie.

Géraldine Tribault

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>